

**LSF****Fiche  
N° 1-008****CPSAS  
informations**

## Le Congrès de Milan

**TITRE : « LE CONGRES DE MILAN »**

**AUTEUR : Christian CUXAC**

Centre de Promotion Sociale Des Adultes Sourds -Institut National de Jeunes Sourds  
254, rue Saint Jacques, 75005 PARIS

Tél/Minitel: 01.53.73.14.22 ou 24 – Fax: 01.53.73.14.17 – Email: [cpsas@injs-paris.fr](mailto:cpsas@injs-paris.fr)

Ce document est aussi disponible au site : [www.injs-paris.fr](http://www.injs-paris.fr) rubrique : accompagnement

DÉCEMBRE 1996

## LE CONGRES DE MILAN

Vers 1850, le gouvernement demande au Baron de Watteville de faire un compte exact des sourds scolarisés en France par rapport à l'ensemble de ceux qui sont en âge d'être scolarisé. Plusieurs rapports suivront. Les chiffres changent (tant il est difficile de faire un tel recensement) mais la proportions est toujours à peu près la même moins d'un enfant sourd sur deux en âge d'être scolarisé l'est effectivement. Il y a donc une impulsion pour la création de nouvelles écoles, dans ce siècle où les établissements de bienfaisance ont un tel rôle de vitrine sociale.

J'ai présenté, paradoxalement, les institutions de sourds du 19ème siècle comme des lieux éducatifs qui dérangent par le fait du mélange des classes sociales qui y règne.

J'ai eu sous les yeux l'article d'un journaliste réactionnaire écrivant en clair vers 1840, que si ces enfants avaient été entendants, ils n'auraient pas bénéficié d'une instruction et il concluait en déplorant que l'Etat donnât de la "confiture à des cochons".

Dans le même temps, des parents de la bourgeoisie, qui acceptent à contre-cœur ce mélange des classes sociales dans les institutions réclament à la fois le régime d'externat et l'entrée précoce des enfants.

Dans les grandes villes, selon ces vœux, de petites structures privées vont alors se créer. Comme il faut faire vite, on n'a pas le temps de former des enseignants en langues des signes (cela prend plusieurs années à l'Institution de Paris). L'oralisme est donc, pour ces petites institutions une carte forcée et non un choix pédagogique.

Un tableau nous permettra de mieux voir les différences essentielles entre les 2 types de structures en concurrence:

### 1) GRANDES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES PUBLIQUES OU PRIVEES, LAIQUES OU CONFESIONNELLES.

Méthodes gestuelles ou mixtes.

Internat  
Entrée des enfants à 9 ans

Insertion sociale: formation professionnelle.

Clientèle: mélange de classe sociales, recrutement en fonction du degré de surdité.

### 2) PETITES STRUCTURES PRIVEES, LAIQUES OU CONFESIONNELLES.

Méthode orale.

Externat

Education précoce.

Pas de formation professionnelle.

Clientèle: enfants des classes sociales les plus aisées.

Les résultats scolaires sont en moyenne très nettement supérieurs dans les grandes institutions où le mélange des classes sociales a lieu. Ce mélange étant intolérable pour la bourgeoisie, ce conflit de structure donnant naissance à une telle contradiction (la réussite scolaire et sociale promise dans les grandes institutions, ainsi que l'égalité des chances) ne pourra se répandre que par l'exclusivité de la méthode orale. Le congrès de Milan remet par l'absurde les choses en ordre.

Après la défaite de 1870 contre l'Allemagne, la France cherche à retrouver l'unité nationale: les langues minoritaires (breton, catalan, corse, alsacien, basque, occitan), ne sont pas admises dans les écoles, cette tendance centralisatrice a toutes les chances de se répercuter sur la langue des signes.

Les oralistes sont soutenus par les frères PEREIRE, banquiers.

Dès 1875, 5 responsables de l'éducation des sourds se rencontrent (directeurs d'écoles, professeurs), pour préparer un congrès qui devrait interdire les signes à l'école.

1ère étape: 1878: à la suite du premier congrès tenu à PARIS, l'Institution de BORDEAUX interdit les signes et pratique l'oralisme.

En 1879: le congrès de LYON se prononce en faveur des signes. Aussi les oralistes décident de porter un coup décisif à la LSF, cela se fera au cours d'une 3ème étape en 1880 à MILAN.

Le choix de MILAN n'est pas innocent.

En France, il y a trop d'enseignants qui sont favorables aux signes, de plus, il y a de nombreux professeurs sourds.

En Italie et surtout à MILAN, les enseignants sont oralistes.

Le problème de l'unité linguistique y est encore plus vif qu'en France, l'Italie est un pays nouveau. La langue des signes reçoit la même condamnation que n'importe quel autre dialecte.

A MILAN, presque tous les enseignants invités sont oralistes. Leurs frais de voyage et de séjour ont été payés en partie par les frères PEREIRE.

-Il y a 155 italiens, dont plus de 60% sont milanais,

-67 français (presque tous oralistes), un seul sourd: FORESTIER, Directeur de l'Institution de LYON; mais aucun interprète n'était prévu.

-8 allemands,

-6 américains (favorables aux signes),

Centre de Promotion Sociale Des Adultes Sourds - Institut National de Jeunes Sourds  
254, rue Saint Jacques, 75005 PARIS

Tél/Minitel: 01.53.73.14.22 ou 24 - Fax: 01.53.73.14.17 - Email: cpsas@injs-paris.fr

Ce document est aussi disponible au site : [www.injs-paris.fr](http://www.injs-paris.fr) rubrique : accompagnement

-12 anglais,

-1 suédois (plutôt favorable aux signes),

-1 norvégien

-1 russe

-1 belge

-1 canadien.

On voit que les décisions qui seront prises à MILAN ne concernent en fait que la France. En Italie et en Allemagne, les enseignants sont déjà oralistes, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Suède..... au Canada, les résolutions du congrès de MILAN ne changeront rien, leurs représentants ne sont pas assez nombreux.

On voit donc que le congrès de MILAN a été préparé par la France et pour la France c'est tout. C'est le seul pays où les résolutions du congrès changeront radicalement la politique d'éducation.

-Le Ministère de l'Intérieur a choisi comme rapporteur du congrès une personnalité de l'Institut; il s'agit de Monsieur A. FRANCK, qui, en 1861 s'était prononcé pour les signes.

Comme il n'est pas spécialiste de l'éducation des sourds, on lui fait visiter les écoles de MILAN: là, on fait jouer à des enfants sourds des pièces de théâtre, on en fait chanter d'autres; supercheries et mystifications délibérées qui fausseront l'objectivité du rapporteur français.

Les discussions à MILAN n'ont pas été menées à partir d'un débat sérieux.

En effet, contre les signes: trois arguments sont avancés:

- 1)- Faire des signes empêche les sourds de bien respirer et favorise le taux élevé de tuberculose parmi la population sourde.
- 2)- La langue des signes n'est pas une vraie langue.
- 3)- Les signes ne permettent pas de dire des choses abstraites et de parler de Dieu.

Ce dernier argument était lui aussi très fantaisiste, puisque en 1865, l'abbé L.M. LAMBERT publiait un ouvrage en langue des signes, intitulé "METHODE D'INSTRUCTION RELIGIEUSE et semi-littéraire des SOURDS-MUETS".

Les conséquences du congrès de MILAN sont dramatiques:

-On sépare les nouveaux élèves (qui ne doivent pas faire de signes) des anciens qui pourraient les leur apprendre.

-On interdit aux sourds tout métier intellectuel: un sourd ne peut plus être professeur.

Dans certaines écoles, la répression contre les enfants qui font des signes est très dure (par exemples à FOUGERES).

Certaines opinions sur les sourds qui étaient inconcevables avant MILAN, se mettent à fleurir.

-Le sourd est un sous-homme, un dégénéré- ses idées sont restreintes, il limite toujours ce qui est mal.

Propos tenus par des professeurs entendants, et surtout par l'Inspecteur des Etablissements de bienfaisance, le docteur REGNARD, qui propose de renvoyer le tiers des enfants sourds des Institutions et de les regrouper dans des "colonies agricoles".

Les fédérations de sourds sont encore puissantes après MILAN et empêchent la réalisation d'un tel projet.

Au 19ème siècle, il y avait de vrais lecteurs sourds, et même des écrivains et des poètes sourds. Tous avaient été formés dans le cadre du bilinguisme associant le français, oral et écrit et la vraie langue des signes.

Comparée à cela, l'instruction par la méthode orale pure est un échec complet, surtout pour les enfants sourds profonds de naissance.

En effet, dans la méthode orale pure: seule la parole est admise. Les signes sont bien sûr interdits et, en outre, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture est retardé. On n'apprend à lire à l'enfant sourd que lorsqu'il sait déjà parler.

A titre exemple: vers 1815 avec BEBIAN, en 5ème année et en 6ème année, les enfants sourds lisaient MOLIERE, VOLTAIRE et ROUSSEAU dans le texte.

En 1900, après 20 ans d'oralisme pur: les sourds ne parlent pas vraiment mieux qu'avant, ils savent à peine lire, écrire et compter en fin de scolarité.

Leurs connaissances générales, leur connaissance du monde, de la vie pratique, de la vie sociale, sont nulles à la sortie de l'école. A 15-17 ans, les sourds qui sortent de l'Institution sont encore pour la plupart, et dans le pire des cas, à jamais, des enfants.

Nous faisons ici référence à la période d'application de la méthode orale pure qui se perpétua à l'Institution de PARIS de 1880 jusque vers 1910.

Mais aujourd'hui où en sommes nous?

Le congrès de MILAN, mécanisme d'une exclusion, a été ce douloureux épisode qui continue à agir insidieusement de nos jours sur la population sourde. Mais comme phénomène historique, il donne à réfléchir afin qu'un autre Milan ne puisse avoir lieu.

A réfléchir aussi par rapport à des pays où Milan n'a pas eu d'effet, et voir ainsi ce que sont devenues sans MILAN l'éducation des sourds et la Langue des Signes. On éviterait alors que l'utilisation de la langue des signes dans les établissements soit l'affaire des entendants et que l'éducation des sourds se fasse sans les sourds.

CUXAC